

Zone d'Interdiction au Mouillage (ZIM)

Loix en Ré

Commission Nautique Locale

Situation



Par arrêté interpréfectoral en date du 10 juillet 2015 (renouvellement), la commune de Loix en Ré a été autorisée à organiser et gérer une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) au lieu dit « La Pointe du Grouin » pour 112 corps morts.

Description du projet

Concernant la gestion des mouillages, la Commune de Loix a pris l'initiative de créer une Zone de Mouillage et d'Équipement Léger à la pointe du Grouin en 2001. À cette époque, une centaine de bateaux mouillaient sur corps-morts sauvages non autorisés. Elle a pour cela lancé des études d'impact. Le 05/02/2008, un arrêté était pris pour créer la ZMEL du Grouin. En 2011, il a été considéré que la Zone C de la ZMEL avait un impact trop important sur la zostère. Il a été alors décidé la suppression de cette zone, le déplacement des corps-morts au sud de la ZMEL dans une zone vierge de zostères. La dernière Autorisation d'Occupation Temporaire liée à cette ZMEL est valable jusqu'au 09/07/2030.

Description du projet

Il est constaté de navires venant mouiller sur ancre sur de longues périodes (plusieurs semaines) dans le périmètre de l'herbier de zostères. Cela concerne essentiellement des navires de petite taille (moins de 7 mètres). Par ailleurs, les élus ont également constaté l'apparition de navires (des gros dériveurs) de plus gros tonnage (11 à 12 mètres) venant en mouillage forains avec vie à bord sur quelques jours.

Si ces mouillages forains restent encore relativement limités, ils ont tendance à augmenter d'année en année et ne semblent pas adaptés compte-tenu de l'offre de mouillage liée à la ZMEL de la pointe du Grouin et au caractère très sensible des habitats (herbier de zostères) sur lesquels ces navires mouillent à l'ancre.

La Commune de Loix sollicite donc le Préfet maritime pour mettre en place une zone d'interdiction de mouillage sur le périmètre d'herbier où sont constatés ces mouillages forains.

Photographie de l'herbier

PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Enveloppe des zostères naines - secteur de la fosse de Loix



Taux de recouvrement des zostères naines

- 0 - 25 %
- 25 - 75 %
- 75 - 100 %

ZMEL

Parcs naturels marins

PNM de l'estuaire de la Gironde et mer des Pertuis

0 250 500 m

0 0,1 0,2 NM

EDITEE LE : 11 / 3 / 2022

Sources des données : Office français de la biodiversité, CARTOHECO 2020 (emprise zostères naines), DDT17 (ZMEL)
Fonds cartographiques : Google satellite
Système de coordonnées : EPSG:2154

Projet all_imagemp_us_zim_loix_20220311_04pa

Plan de la ZIM

Carte du périmètre proposé par la Commune de Loix pour le projet de Zone d'Interdiction de Mouillage de la Pointe du Grouin



Zone de refuge



L'accueil des gros dériveurs en cas d'urgence est possible à la pointe Est de la ZMEL.

Il y a également possibilité pour les gros dériveurs de mouiller en dehors de la zone de mouillages autorisée et des zones de zostères côté port de Loix".